EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME
ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,…), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : *– PLU ou carte communale ?* *– élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?*	Modification simplifiée du PLU de Liergues, commune déléguée de Porte des Pierres Dorées

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M Jean-Paul GASQUET, maire de Porte des Pierres Dorées
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Commune de PORTE DES PIERRES DORÉES 524 Montée Saint-Eloi Liergues 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES 04 74 65 84 31 urbanisme@portedespierresdorees.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. **Caractéristiques générales de votre projet**

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	~~Non~~	SCoT du Beaujolais. Dernière modification approuvée le 7 mars 2019.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	~~Non~~	PLU approuvé le 20 décembre 2018. Non soumis à évaluation environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	Porte des Pierres Dorées : 3 753 habitants (population communale 2017) Liergues : 1973 habitants (population communale 2014)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	Porte des Pierres Dorées : 1 330 ha Liergues : 540 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Sans objet.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. ***Annexe à joindre** : document graphique du plan en vigueur ou du projet*	*Surfaces du PLU de Liergues (2018) :* *zones A : 351,8 ha soit 65,1%* *zones N : 87,0 ha soit 16,1%* *zones U : 98,3 ha soit 18,2%* *zones AU : 2,9 ha soit 0,6%*

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
***Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)*
1.1 Une population d'environ 2300 habitants en 2028 2.1 Affirmer l'enveloppe urbaine existante 2.2 Acter les limites d'urbanisation à ne pas franchir à long terme 3.1 Assurer la « dynamique villageoise » et améliorer la lisibilité du bourg 3.2 Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle 3.3 Maitriser l'urbanisation des secteurs stratégiques de développement 3.4 Maitriser la forme urbaine 3.5 Adapter l'offre en équipements 3.6 Affirmer les vocations urbaines et fonctionnelles du bourg 4.1 Assurer la pérennité des espaces végétalisés dans le tissu urbain 4.2 Garantir la préservation des constructions et des secteurs bâtis remarquables 4.3 Assurer l'intégration des nouvelles constructions dans l'environnement bâti et paysager 5.1 Améliorer la desserte véhicule du bourg, notamment des nouveaux secteurs de développement 5.2 Assurer des liaisons douces sécurisées et attractives entre le bourg et les hameaux et entre les hameaux pour limiter l'usage de la voiture 6.1 Préserver les commerces et les services de proximité du centre bourg 6.2 Pérenniser et améliorer le fonctionnement des zones d'activités, soutenir les nouveaux projets 6.3 Développer les activités touristiques et de loisirs

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
7.1 Affirmer la vocation agricole du territoire 7.2 Favoriser le développement des activités agricoles 8.1 Préserver la ressource en eau 8.2 Vivre avec les risques 8.3 S'engager dans la transition énergétique 8.4 Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire 9.1 Respecter les lignes de force du paysage 9.2 Préserver les séquences paysagères remarquables 9.3 Préserver l'identité locale traduite dans les hameaux anciens et le patrimoine bâti

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre *: délibération engageant la procédure*
La procédure de modification simplifiée a pour objectif de faire évoluer le PLU afin d'adapter les points suivants : – modification du règlement de la zone AUa pour autoriser les activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle jusqu'à 450 m² de surface de plancher au lieu de 300 m² actuellement et l'artisanat et le commerce de détail jusqu'à 400 m² de surface de plancher (limite fixée par le SCoT) au lieu de 300 m² actuellement, – création d'un secteur UB1 pour résoudre les problèmes d'implantation et d'espaces verts pour le secteur spécifique du projet de boulangerie/épicerie, – mise au standard CNIG 2017 de votre PLU sur la base du cadastre DGFiP mis à jour. – correction d'une erreur d'emprise d'un EBC qui englobe une construction. – correction du règlement de la zone N qui autorise de fait les logements ce qui est contraire à la vocation de la zone.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
~~Oui~~	Non	*Sans objet*

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	*non*	*Le cas échéant, précisez :*
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…			
	oui	*non*	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ *Sélection du zonage « Loi Littoral »*		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux	X		Commune concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée Projet ne n'impliquant pas une prise en compte

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par…			
	oui	*non*	Le cas échéant, précisez
(SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/			particulière du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional…	X		Commune faisant partie de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? ***Annexe(s) à joindre*** *: Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone*
La mise à jour du cadastre concerne l'ensemble de la commune. Toutes les planches du document graphique sont mises à jour, ainsi que le plan du droit de préemption urbain. 2 secteurs spécifiques sont concernés par la procédure de modification simplifiée : – La création d'un secteur spécifique UB1 concerne une partie du domaine public située dans le bourg en bordure Sud-Ouest de la zone AUa. – La rectification de l'EBC concerne une parcelle située sur le coteau de Chalier (n°116, anciennement 410 dans le nouveau cadastre).

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Liergues identifiée comme polarité de niveau 2 dans l'armature urbaine du SCoT du Beaujolais.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Pour Liergues : augmentation de population continue depuis 1990 jusqu'en 2014 (1 189 habitants en 1990 et 1 974 habitants en 2014, soit +66% en 24 ans).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas d'ouverture de nouvelles zones résidentielles à l'urbanisation.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	31 soit 4% du parc (INSEE 2014).
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.

4.1 Présentation de votre projet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.
Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2018 reste inchangé.

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	La commune dispose d'une zone d'activité sur son territoire : – ZA des Sapins : 4,93 ha / occupée à 100%, et de 3 secteurs dédiés aux activités : – la cave coopérative à Grange Gillet : 2,23 ha / occupée à 100%, – la station service à Grange Gillet : 0,15 ha / occupée à 100%. – le secteur du Grand Passeloup le long de la RD308 : 0,58 ha / occupée à 100%, – le secteur de Champ de Cruy, le long de la RD308 : 0,30 ha / occupée à 100%.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	La CCBPD gère 21 zones d'activités.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas de nouvelles zones pour l'activité.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Aucun enjeu réel : il s'agit de corriger une erreur matériel qui a conduit à classer des secteurs non boisés, dont une construction en EBC.
Complétez si nécessaire			
Pas de modification de l'enveloppe urbaine définie dans le PLU actuel. Projet n'ayant pas d'impact sur les zones agricoles ou naturelles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Inventaire du syndicat de rivière du Beaujolais. Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Projet de modification simplifiée n'engendrant pas d'impact négatif sur l'environnement.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	~~Non~~	SCoT du Beaujolais : Corridor aquatique le long du Merloup Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extension d'urbanisation linéaires les long des axes de communication.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Pas de corridor identifié mais une perméabilité des espaces agricoles et le long des cours d'eau (Merloup, Pouilly, Vernayet)		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage… ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Projet de modification simplifiée n'engendrant pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population. Aucune STEP sur la commune. Effluents traités à la STEP de Villlefranche-sur-Saône d'une capacité nominale de 130 000 Equivalent-Habitant, mise en service en 1990. Le Syndicat intercommunal d'assainissement du Pont de Sollières a une convention avec la CAVBS qui autorise le raccordement de 12 000 EH sur la STEP. La situation en 2014 faisait état de 9 200 EH raccordés. Les estimations sur la base des documents d'urbanisme actuels font

4.6 Ressource en eau			
			apparaitre une population raccordée de 10 800 EH par temps sec et 11 600 EH par tout de pluie. La capacité de la STEP (via la convention) est donc suffisante pour l'évolution démographique prévue.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Pas de modification du règlement du PLU actuel.
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Risques géologiques (coulées de boue, glissements de terrains et chutes de blocs) Risques d'inondation (cartographie des aléas réalisée par le syndicat mixte des rivières du Beaujolais). Prise en compte des risques dans le règlement (limitation de la construction dans les secteurs concernés par des règles précises) Les modifications envisagées ne sont pas de nature à engendrer de nouveaux risques ou à aggraver ceux existant.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	

4.8 Risques et nuisances			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Infrastructures de transport terrestres bruyantes (RD3038 et RD116)
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou aux nuisances.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? *Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		1 ligne régulière des Cars du Rhône : n°217 (Villefranche-sur-Saône - Tarare). 4 lignes "fréquence" des Cars du Rhône : – ligne 360 (Villefranche-sur-Saône - Thizy les Bourgs), – ligne 446 (Saint-Jean-des-Vignes - Villefranche-sur-Saône) – ligne 454 (Saint-Vérand - Villefranche-sur-Saône) – ligne 470 (Ville-sur-Jarnioux - Villefranche-sur-Saône)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		PCAET en cours d'élaboration au niveau de la CCBPD.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	✠
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	☐
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	☐
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	☐
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	☐
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	✠
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, …)	✠
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	✠

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 08/01/20 **Lieu : Porte des Pierres Dorées**	NOM PRENOM **GASQUET** **Jean-Paul** **SIGNATURE** Le Maire, Jean-Paul GASQUET Mairie - Commune de Porte des Pierres Dorées

ANNEXE 1 Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Service urbanisme de la ville de Porte des Pierres Dorées : Lucie SOLA Bureau d'études : Nicolas Terrier
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<u>Service urbanisme de Porte des Pierres Dorées :</u> Lucie SOLA Service Urbanisme Commune de PORTE DES PIERRES DORÉES 524 Montée Saint-Eloi Liergues 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES 04 74 65 84 31 urbanisme@portedespierresdorees.fr <u>Bureau d'études :</u> AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon 04.78.48.76.07 nterrier.aua@orange.fr